

## Compte rendu du conseil municipal

Séance du 1<sup>er</sup> décembre 2005 à 18 heures 30

**Présents** : Bernard Vougnon, Claude Crance, Jérôme Gayet, Pascale Dard, Philippe Doussot, Colette Henriet, Daniel Moine, Philippe Tisserand.

**Procurations** : Alain Roset donne procuration à Jérôme Gayet  
Jean-Luc Guillaume donne procuration à Claude Crance

**Secrétaire de séance** : Pascale Dard

### Informations

- **Repas des Seniors**

Il aura lieu le dimanche 4 décembre au Centre de vie. 46 personnes sont inscrites.

- **Chantier RD 8**

Une réunion de piquetage pour les réseaux humides aura lieu le vendredi 9 décembre 2005 à 14 h en présence de représentants de la DDE, de la DDAF et du SYDED.

- **Réunion de la commission communale des impôts**

Cette réunion aura lieu le vendredi 9 décembre 2005 à 9 h afin de réviser les bases locatives des nouvelles habitations.

- **Schéma d'assainissement**

Une réunion aura lieu le vendredi 16 décembre 2005 au matin avec la DDAF pour un retour du travail du bureau d'étude.

- **Projet de rénovation de la mairie**

Réunion le vendredi 16 décembre 2005 avec Monsieur Fostel, architecte d'HDL 25.

- **Remembrement**

Réunion le vendredi 16 décembre 2005

- **Fonctionnement de la bouche incendie, grande rue**

La chaussée a été ouverte pour rechercher la vanne de la borne incendie restée sous la voie. Toutefois, le problème d'approvisionnement de cette bouche n'est pas réglé : le débit est toujours faible. Une deuxième recherche a été faite dans le même secteur mais elle n'a pas abouti à de meilleurs résultats. Les deux vannes ont été remises en service, mais il faudra continuer les investigations pour trouver l'origine de ce dysfonctionnement.

- **Rapport d'experts sur la visite des logements communaux**

Le problème d'infiltrations semble lié à une fuite d'une salle de bain du premier étage qui n'aurait pas été traitée tout de suite. Les marques de rails sur un mur semblent liées à problème de pont thermique sans gravité.

- **Demande d'occupation de la salle polyvalente**

L'association Pencak Silat de la Grue Blanche, domiciliée à Moncley demande à occuper la salle polyvalente le mercredi soir pour la pratique du Silat, et ce, pendant les travaux de rénovation de la salle bisontine qu'elle occupait jusqu'alors. Cette demande est pour la période de janvier à juillet 2006. Cette association propose d'ouvrir cette activité aux chaucennois qui le désirent durant cette période. Au cours d'un rendez-vous, la mairie et l'association concernée se mettront d'accord sur le prix et les modalités de la location.

- **Ordures ménagères**

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2006, la CAGB reprend le contrat de service des ordures ménagères que nous avons actuellement avec Monsieur Stehly. La mairie doit toutefois signer un nouveau contrat pour les trois mois à venir avec l'entreprise Stehly. Ensuite, la CAGB reprendra ce contrat à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2006. La facturation aura lieu trois fois par an. La commune recueillera les informations concernant chaque ménage et les transmettra à la CAGB qui facturera.

- **Demande des enseignantes de la maternelle**

Les enseignantes de la maternelle souhaiteraient faire l'acquisition d'un téléviseur. Le projet de l'année est lié à la vidéo et ce matériel leur serait utile dans le cadre de ce projet. Dans un premier temps, la mairie s'était adressée au SIVOM qui gère le matériel pédagogique. Lors d'une réunion du SIVOM, cette demande a été transmise par les représentantes de Chaucenne. Les autres représentants ont fait remarquer que les écoles de Noironte et d'Audeux étaient déjà équipées par leurs mairies respectives et renvoyaient donc cet achat à la mairie de Chaucenne. Une discussion s'engage alors sur la définition du type de matériel pédagogique devant être pris en charge par le Sivom. Il est inscrit dans

les statuts que le SIVOM a compétence pour la gestion du matériel pédagogique ; ce téléviseur est-il considéré comme matériel pédagogique ? Il conviendra, au sein du SIVOM, de définir clairement ce qu'on entend par matériel pédagogique.

- **Illuminations de Noël**

Philippe Tisserand, Alain Roset et Louise Brocard ont choisi les illuminations qui égayeront notre village pendant la période des fêtes de fin d'année (montant : 350 €). Philippe Tisserand a ensuite pris contact avec Monsieur Voirin pour l'installation qui se fera donc le mercredi 14 ou le jeudi 15 décembre 2005. Un groupe de bénévoles installera des sapins et fabriquera quelques décorations pour compléter l'embellissement du village.

- **Affouages de l'année**

Philippe Tisserand a fait le point à propos des affouages des années précédentes avec Monsieur Josserson. Il semble qu'un certain nombre de lots d'affouage n'est pas façonné et enlevé. La question est de savoir comment traiter ce genre de problème.

Au début du mois de janvier, les personnes intéressées pourront s'inscrire pour l'affouage de l'année 2006.

- **Aménagement de la source de l'Épine**

Il peut être envisagé, courant 2006, de réaliser avec les Chantiers départementaux une restauration - protection de la source de l'épine.

- **Chantier du mur du cimetière**

Le chantier est terminé. Après analyse des factures concernant ce chantier, il apparaît un dépassement de la prévision de fournitures. Des pierres gelées ont du être remplacées et cela occasionne un coût supplémentaire à prendre en compte dans le budget 2005. Le forfait concernant le volet **main** a été respecté.

## **Délibérations**

### **1) Nouvelle offre de GROUPAMA**

Les contrats d'assurances ont été réactualisés.

Vote pour à l'unanimité.

## **2) Remboursement de la caution de Madame Rousseau**

L'appartement ayant été rendu dans un état tout à fait conforme à l'usage, il est proposé que la caution de Madame Rousseau lui soit intégralement reversée.

Vote pour à l'unanimité.

## **3) Modifications de crédits au budget principal**

Transfert d'un crédit de 450 € du compte 020 (dépenses imprévues) au compte 6611 (intérêts d'emprunts).

Afin d'honorer la facture du chantier « mur du cimetière », il convient de transférer 1 000 € du compte RD 8 (poste d'investissement) au compte 2315. Décisions sans incidence sur le budget principal.

Vote pour à l'unanimité.

## **4) Coût d'un élève à Chaucenne**

Coût global (Sivom + salaires + charges d'entretien et de personnel, frais du bâtiment) : 30 327 €.

71 élèves sont scolarisés cette année.

Ce calcul permet de justifier les participations communales demandées pour les enfants scolarisés à Chaucenne et résidant hors du périmètre du R.P.I..

Le prix de revient d'un élève est donc de 427,15 €.

Vote pour à l'unanimité.

## **5) Renouvellement de l'adhésion au collectif d'élus de la vallée de l'Ognon**

Montant de l'adhésion : 30 €

Vote pour à l'unanimité.

### **6) Achat d'équipements pour l'école maternelle**

Montant maximum : 400 €. Il faudra toutefois réinterroger le Sivom pour la gestion du matériel pédagogique.

Vote pour à l'unanimité.

### **7) Convention avec RFF pour l'occupation d'un terrain communal**

RFF propose une convention à la mairie de Chaucenne pour créer une aire de stockage au Bois des Fouchères sur une surface de 650 m<sup>2</sup>. Cette plateforme créée doit permettre le stockage temporaire des bois enlevés sur l'emprise de la LGV. A l'issue du chantier de déboisement, cet emplacement sera utilisé comme aire de retournement.

Vote pour à l'unanimité.

Concernant la proposition d'indemnisation du préjudice forestier, le Conseil municipal souhaite rencontrer les élus des autres communes forestières avant de se prononcer.

### **8) Statuts du Comité des fêtes**

Quelques petites modifications sont apportées aux statuts, qui sont joints en annexe (modifiés)

Vote pour à l'unanimité.

I'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures